

26/04/2018 Version 2

réf. comptes Belvédère 20180303-13450

<p style="text-align: center;">MOTIONS A PRÉSENTER A LA CONVENTION NATIONALE de PORT-MARLY par la Commission des Finances</p>
--

1^{ère} résolution APPROBATION DES COMPTES

Le Conseil des Gouverneurs propose à l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport moral du Président du Conseil des Gouverneurs 2016-2017
 - du rapport financier du Gouverneur Trésorier 2016-2017
 - du bilan, du compte de résultat et de l'annexe arrêtés au 30 juin 2017
 - du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
 - et de l'avis favorable de la Commission Nationale des Finances
- d'approuver les dits rapports et ratifie en tant que de besoin les opérations décrites dans ces rapports ou traduites dans ces comptes,
- d'approuver le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 juin 2017

2^{ème} résolution QUITUS

Le Conseil des Gouverneurs propose à l'Assemblée Générale, de donner le quitus au Président du Conseil des Gouverneurs, au Gouverneur Trésorier et aux membres du Conseil des Gouverneurs 2016-2017 pour leur gestion de l'exercice clos au 30 juin 2017.

3^{ème} résolution APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DE COMMERCE ET A L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DM103

Le Conseil des Gouverneurs propose à l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles L612-5 du code de commerce et à l'article 4 du règlement intérieur du DM103, d'approuver les conventions qui y sont mentionnées et ce rapport dans tous ses termes.

4^{ème} résolution AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil des Gouverneurs propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat net bénéficiaire de **4 795,27 €** , tel que ressortant au compte de résultat synthétisant l'ensemble des opérations au 30 juin 2017 :

- l'intégralité en report à nouveau pour : 4 795,27 €

5ème résolution COTISATION 2018-2019

Le Conseil des Gouverneurs, après un avis favorable de la commission nationale des finances, propose à l'Assemblée Générale d'approuver :

- les budgets 2018-2019 de fonctionnement et d'investissement présentés par le Président du conseil des Gouverneurs 2018-2019 et le Gouverneur Trésorier 2018-2019

- une **cotisation globale "de base" à 61,50 €** se décomposant de la façon suivante :

Fonctionnement :	56,70 €
Assurances :	2,30 €
Abonnement Revue :	2,50 €

- une **cotisation globale "famille" à 33,15 €** se décomposant de la façon suivante :

Fonctionnement :	28,35 €
Assurances :	2,30 €
Abonnement Revue :	2,50 €

- une **cotisation Comités et associations subventionnés per capita à 5,50 €** se décomposant en :

MEDICO	2,00 €
CIF	3,50 €

FIN DU DOCUMENT